

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D31-2019

Séance du 9/05/2019 – Convocation du 26 avril 2019

Compte rendu affiché le 14 mai 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Gilbert PETITJEAN ; Pascal NICOT par Philippe BIRKER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	23
Exprimés	23

Objet : Attribution des subventions aux groupes scolaires

Dans le cadre de la politique éducative de la commune, la Ville soutient les projets des écoles maternelles et élémentaires en attribuant des subventions en dehors des crédits spécifiques pour les dépenses de fonctionnement (fournitures scolaires, matériel éducatif ...).

Les subventions sollicitées sont :

- Des subventions dites « crédits libres » dont l'utilisation pour l'achat de fournitures spécifiques et actions éducatives non prévues, des crédits dédiés au transport des élèves sur le temps scolaire
- Des subventions dites « transports » qui ont vocation à financer la location de bus pour les sorties scolaires
- Des subventions dites « Actions pédagogiques » accordés pour faciliter la mise en œuvre des projets pédagogiques (culturels, scientifiques ou sportifs) des enseignants.

Afin que les écoles puissent mener à bien les diverses actions prévues, il est proposé de voter les crédits suivants :

	Crédits libres	Transports	Actions pédagogiques
Maternelle Bony aventurière	396 €	400 €	392 €
Élémentaire Bony aventurière	426 €	400 €	1 800 €
Maternelle Lucie Guimet	582 €	400 €	545 €
Élémentaire Lucie Guimet	852 €	600 €	2 850 €
Maternelle Jacques Prévert	582 €	400 €	563 €
Élémentaire Tatière	948 €	600 €	3 250 €

Les subventions "actions pédagogiques" des écoles élémentaires Lucie Guimet et Tatière incluent la participation d'une classe de Lucie Guimet et de tous les élèves de CM2 de la Tatière (30 enfants), en partenariat avec le Yacht Club du Rhône à Saint Germain au Mont d'or.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OÙl'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Éducation,
- VU le Budget Primitif 2019,

Considérant la nécessité de soutenir les actions éducatives des écoles de Neuville-sur-Saône,
VALIDE l'attribution des subventions suivantes accordées aux écoles dont les dépenses seront inscrites sur l'article 6574 comme suit :

	Crédits libres	Transports	Actions pédagogiques
Maternelle Bony aventurière	396 €	400 €	392 €
Élémentaire Bony aventurière	426 €	400 €	1 800 €
Maternelle Lucie Guimet	582 €	400 €	545 €
Élémentaire Lucie Guimet	852 €	600 €	2 850 €
Maternelle Jacques Prévert	582 €	400 €	563 €
Élémentaire Tatière	948 €	600 €	3 250 €

- **PRECISE** que les subventions "actions pédagogiques" des écoles élémentaires Lucie Guimet et Tatière incluent la participation d'élèves au projet voile, en partenariat avec le Yacht Club du Rhône à Saint Germain au Mont d'or.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 9 mai 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 14/05/2019
- Publication ou affichage le 15/05/2019

Valérie GLATARD, Maire.

